

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} octobre 2025**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4. Elizabeth FEE |
| 2. VACANT | 5. VACANT |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

SONT ABSENTS:

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella Davis-Gerrish, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025**
- 3. Informations émanant du Conseil**
- 4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour**
- 5. Administration générale, greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Modification du calendrier des séances du Conseil
 - 5.2 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
 - 5.3 Postes Canada – Résolution demandant la conservation du bureau de poste de North Hatley
 - 5.4 Légion Royale Canadienne North Hatley – demande d'exemption de taxes
 - 5.5 Bâtiment Pleasant View (PRACIM 2030642) – Mandat à l'administration de procéder à l'appel d'offres sur le SEAO
- 6. Ressources humaines et relations de travail**
 - 6.1 Règlement 2025-772 - Abrogation du règlement portant sur la rémunération du personnel électoral - Adoption
- 7. Finances et trésorerie**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Rapport des salaires nets — 2025-09
 - 7.3 Fourniture de sable abrasif – Octroi de contrat
 - 7.4 Fourniture de sel de déglacage – Octroi de contrat
 - 7.5 Dépôt des états comparatifs
- 8. Génie et travaux publics**
 - 8.1 Entente intermunicipale avec Waterville pour le ramassage des déchets et du compost – Signatures
 - 8.2 Bouclage de l'aqueduc – Servitude d'entretien du 50, rue Laprise
- 9. Urbanisme, patrimoine et environnement**
 - 9.1 Règlement 2025-773 modifiant le règlement 2005-483 régissant les compteurs d'eau - Adoption
 - 9.2 PIIA Intermédiaire – 4295 chemin Magog (agrandissement du garage attenant)
 - 9.3 PIIA Supérieur – 45-51 rue Main (transformation et rénovation)
 - 9.4 Règlement 2025-774 modifiant le règlement de zonage 2001-432 – Avis de motion (superficie maximale d'occupation du sol autorisée)
 - 9.5 Lot municipal 6 641 225 – Don à la Fiducie de Conservation Massawippi
 - 9.6 Plan directeur - Adoption
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 10.1 Proclamation de la Grande semaine des tout-petits
- 12. Varia**
- 13. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public**
- 14. Levée de l'assemblée**

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} octobre 2025**

2025-10-01.183

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 7.2 « Rapports des salaires nets — 2025-09 ».

2025-10-01.184

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

MOI, ANDREW J. PELLETIER, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit adopté.

3. INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Ramassage des feuilles infolettre
- Émondage en prévision de la saison hivernale
- Marché se termine le 11 oct
- Bénédiction des animaux le 4 octobre au Marché champêtre

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2025-10-01.185

5.1 Modification du calendrier des séances du Conseil

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de celles-ci ;

ATTENDU QU'un calendrier des séances du conseil pour l'année 2025 a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances 2025 afin d'ajouter une séance en novembre 2025;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'AJOUTER la date du 10 novembre 2025 au calendrier pour une séance régulière du Conseil.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément aux dispositions du Code municipal et que le calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme et patrimoine y soit également ajouté.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-10-01.186

5.2 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

ATTENDU QUE la période des fêtes approche et les jours fériés s'y rattachant ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE l'Hôtel de ville soit fermé du 19 décembre 2025 jusqu'au 5 janvier 2026.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} octobre 2025**

2025-10-01.187

5.3 Postes Canada – Résolution demandant la conservation du bureau de poste de North Hatley

CONSIDÉRANT que le service postal de proximité (bureau de poste) est un service essentiel pour la population de North Hatley, notamment pour les aînés, les personnes à mobilité réduite, les commerces, les entreprises et les institutions locales;

CONSIDÉRANT que la suppression ou la réduction des services postaux à domicile menace l'accessibilité des citoyens à des services gouvernementaux, bancaires et marchands essentiels ainsi qu'à la correspondance officielle et aux colis;

CONSIDÉRANT que le bureau de poste de North Hatley joue un rôle clé dans la vitalité économique locale, en tant que point de service indispensable pour les entreprises du village, les producteurs locaux, les artisans, ainsi que pour le maintien de l'achalandage dans le centre-municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité de North Hatley souhaite conserver le maximum de services publics et de services de proximité pour ses citoyens, afin de préserver la qualité de vie, l'attractivité du territoire et la cohésion sociale;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le Conseil municipal de North Hatley réclame du gouvernement du Canada qu'il assure le maintien du bureau de poste de North Hatley, en tant que service public essentiel, de manière permanente ou à tout le moins jusqu'à ce qu'une alternative crédible et équivalente soit proposée.

QUE le Conseil demande que toute décision relative à la fermeture, à la réduction d'horaire ou à la suppression de services postaux fasse l'objet d'une consultation sérieuse avec la communauté de North Hatley, incluant les citoyennes et citoyens, les commerces et organismes locaux.

QUE le Conseil sollicite du gouvernement fédéral qu'il examine les possibilités de soutien financier ou de subvention pour les bureaux de poste situés dans les régions rurales ou moins densément peuplées, afin d'éviter la perte de services essentiels.

QUE le Conseil municipal s'engage à collaborer avec les représentants de Postes Canada, les députés fédéraux et les autres parties concernées afin de trouver des solutions permettant de maintenir un service de poste de proximité adapté aux besoins de North Hatley.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre responsable des postes ainsi qu'à la Députée fédérale de la circonscription de Compton-Stanstead.

VOTE POUR :			VOTE CONTRE :			ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ						

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} octobre 2025**

2025-10-01.188

5.4 Légion Royale Canadienne North Hatley – demande d’exemption de taxes

ATTENDU QUE la Légion Royale Canadienne filiale 242 united bénéficie d’une reconnaissance l’exemptant du paiement des taxes foncières pour l’immeuble situé au 95 rue Jackson Heights;

ATTENDU que la Commission municipale du Québec doit procéder à la révision de cette reconnaissance pour exemption des taxes foncières (dossier CMQ-65465 29209-16);
ATTENDU que la Commission consulte la Municipalité pour qu’elle donne son opinion sur la demande de confirmation de la reconnaissance;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la Commission soit informée que la Municipalité du Village de North Hatley est favorable à la demande;

QUE la Municipalité ne soit pas présente dans l’éventualité où la Commission tient une audience.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-10-01.189

5.5 Bâtiment Pleasant View (PRACIM 2030642) – Mandat à l’administration de procéder à l’appel d’offres sur le SEAO

ATTENDU QUE les étapes de planification du projet du bâtiment Pleasant View sont complétées;

ATTENDU QUE l’administration est maintenant prête à lancer l’appel d’offres conformément aux modalités prévues du Guide PRACIM;

ATTENDU QUE la Municipalité doit demander à la direction du programme PRACIM l’autorisation de procéder à l’appel d’offres pour la réalisation du projet;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE l’administration procède à la demande d’autorisation de procéder à l’appel d’offres dès l’hiver 2026;

QUE la Direction générale lance l’appel d’offres sur le SEAO dès que l’autorisation sera émise par le programme PRACIM

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

6. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

2025-10-01.190

6.1 Règlement 2025-772 - Abrogation du règlement portant sur la rémunération du personnel électoral - Adoption

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

Que le règlement « 2025-772 ayant pour objet d’abroger le règlement 2021-634 ou tous autres règlements antérieurs portant sur la rémunération du personnel électoral afin de respecter les taux prévus à la Loi sur les élections et référendums dans les Municipalités (LERM) » soit adopté.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} octobre 2025**

7. FINANCES ET TRÉSORERIE

2025-10-01.191

7.1 Acceptation des comptes à payer

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 1^{er} octobre 2025 par le Service de trésorerie, d'une somme de 285 006.30 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-10-01.192

7.2 Rapports des salaires nets — 2025-09

ÉLUS	0,00 \$
PERMANENTS	41 819,36 \$
SAISONNIERS	6 496,15 \$
TOTAL	48 315,51 \$

2025-10-01.193

7.3 Fourniture de sable abrasif – Octroi de contrat

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la Municipalité nécessite l'achat de sable pour les chemins d'hiver ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

FOURNISSEURS	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE 2025 (LIVRÉ AU DÉPÔT)	COMMENTAIRES
Gravière Bouchard	16,40 \$	Soumission conforme

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sable à Gravière Bouchard pour un prix unitaire de 16,40 \$ la tonne métrique, pour environ 400 à 600 tonnes métriques (selon les besoins), pour un total approximatif entre 6 560 \$ et 9 840 \$ plus taxes ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-10-01.194

7.4 Fourniture de sel de déglacage – Octroi de contrat

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la Municipalité nécessite l'achat de sel de déglacage ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de quatre fournisseurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

FOURNISSEURS	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE 2025 (LIVRÉ AU DÉPÔT)	COMMENTAIRES
Sel Warwick	104.74 \$	Soumission conforme
Compass Minerals	115.00 \$	Soumission conforme
Mines Seleine	118.94 \$	Non conforme
Sel Frigon	101.85 \$	Soumission conforme

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} octobre 2025**

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour les chemins d'hiver à Sel Frigon suivant son prix unitaire de 101,85 \$ la tonne métrique, pour environ 200 à 400 tonnes métriques (selon les besoins), pour un total approximatif entre 20 370 \$ et 40 740 \$ plus taxes.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-635.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-10-01.195

7.5 Dépôt des états comparatifs

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil les états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2025.

8. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

2025-10-01.196

8.1 Entente intermunicipale avec Waterville pour le ramassage des déchets et du compost – Signatures

ATTENDU la résolution 2025-09-08.164 mandatant la Direction d'entreprendre des négociations avec la Ville de Waterville concernant une entente intermunicipale visant la collecte des matières résiduelles et de compost sur le territoire de North Hatley;

ATTENDU QUE suivant les négociations, la Ville de Waterville a fait une proposition au Village de North Hatley visant la collecte des matières résiduelles et de compost;

ATTENDU QUE la proposition inclus 26 collectes de matières résiduelles et 28 collectes de compost, 2 collectes de résidus verts et une collecte de sapins, soit le même service que les citoyens de North Hatley bénéficient actuellement;

ATTENDU QUE la collecte de recyclage sera prise en charge par la MRC Memphrémagog à compter du 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU QUE la proposition prévoit un montant annuel de 71 000,00\$ plus taxes applicables;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

DE mandater la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay ou en son absence le Greffier-trésorier adjoint, Monsieur Matthieu Simoneau pour signer le protocole d'entente avec la Ville de Waterville pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-10-01.197

8.2 Bouclage de l'aqueduc – Servitude d'entretien 50, rue Laprise

ATTENDU le projet de bouclage de l'aqueduc reliant le réseau par le chemin Vaughan et le chemin Laprise;

ATTENDU QUE la nouvelle conduite d'aqueduc traverse l'immeuble situé au 50 chemin Laprise comprenant les lots 4 029 743, 4 029 634 et 4 029 650, situés dans la Municipalité du Canton de Hatley, mais appartenant à la Municipalité du Village de North Hatley;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une servitude d'accès et d'entretien de la conduite d'aqueduc qui traverse l'immeuble appartenant à la Municipalité du Village de North Hatley;

ATTENDU la résolution 2023-11-22.03 concernant le bouclage;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'AUTORISER la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay à signer la description technique de la servitude préparée par l'arpenteur-géomètre de même que l'acte de servitude préparé par un notaire.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} octobre 2025**

9. URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

2025-10-01.198

9.1 Règlement 2025-773 modifiant le règlement 2005-483 régissant les compteurs d'eau - Adoption

ATTENDU que la municipalité peut légiférer afin de fixer la tarification de ses services ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné ;

ATTENDU QUE le règlement a été distribué avec dispense de lecture ;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le Règlement 2025-773 modifiant le règlement 2005-483 sur les compteurs d'eau soit adopté.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-10-01.199

9.2 PIIA Intermédiaire – 4295, chemin Magog (agrandissement du garage attenant)

ATTENDU QUE la présente demande vise la conversion et l'agrandissement d'un espace de rangement existant en garage attenant pour y stationner un véhicule ;

ATTENDU QUE le projet prévoit un agrandissement d'environ quatre pieds vers la cour arrière, la fermeture et la finition des murs actuellement en treillis de cèdre vert avec un revêtement extérieur en bardeaux de cèdre de couleur brun assortis à la maison, la prolongation de la pente actuelle du toit afin de couvrir l'agrandissement, ainsi que l'installation de portes de garage manuelles de style française ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP), lors de sa séance du 18 septembre 2025, a émis un avis favorable au projet tel que présenté, sans formuler de commentaires additionnels concernant le style ou les matériaux ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le projet d'agrandissement résidentiel situé au 4295, chemin Magog, soit approuvé tel que présenté, conformément à la recommandation du CCUP.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-10-01.200

9.3 PIIA Supérieur – 45-51, rue Main (transformation et rénovation)

ATTENDU QUE la présente demande vise la transformation et la rénovation du bâtiment situé au 45, rue Main à North Hatley ;

ATTENDU QUE le projet comprend notamment :

- Le retrait du fronton postiche et son remplacement par une corniche moulurée à consoles en cohérence avec le caractère architectural du secteur ;
- La démolition d'une section de l'étage afin d'intégrer une grande terrasse en façade avant comprenant une section en porte-à-faux ;
- La modification des ouvertures, incluant le remplacement de la deuxième porte par une fenêtre et l'intégration d'une nouvelle fenestration à l'étage de manière symétrique à celle du rez-de-chaussée ;
- La condamnation de certaines ouvertures sur la façade latérale gauche accompagnée du remplacement de la brique afin d'uniformiser le revêtement mural ;
- L'ajout d'une grande fenêtre sur la façade latérale gauche pour équilibrer la composition ;
- La présentation de deux options d'un auvent de toile pour la terrasse ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP), lors de sa séance du 18 septembre 2025, a reconnu la qualité de la proposition effectuée par le service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP) dans le cadre d'un partenariat avec la MRC de Memphrémagog et la municipalité de North Hatley, et l'effort d'intégration au contexte villageois, mais a recommandé plusieurs ajustements :

- Limiter la profondeur de la section en porte-à-faux à six pieds ou moins ;
- Rejeter l'option d'un auvent de toile jugée trop moderne et privilégier un matériau plus noble ;
- Ajouter plusieurs fenêtres du côté ruelle pour équilibrer les ouvertures ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} octobre 2025**

ATTENDU QU'à la demande du conseil municipal, le président du CCUP a ramené le dossier du 45-51, rue Main lors de la réunion extraordinaire du 29 septembre 2025, tenue principalement pour la présentation du plan directeur, et que le CCUP a confirmé que le projet présenté sous forme de croquis par le SARP, bien que professionnel et acceptable dans son esprit, nécessite la préparation de plans d'implantation et d'élévations par un architecte afin de permettre au comité de formuler une recommandation officielle et favorable au conseil municipal ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le concept du projet soit approuvé dans sa forme actuelle, soit sur la base des croquis réalisés par le SARP, et que le requérant doit soumettre les plans d'implantation et d'élévations préparés par un architecte, conformément à l'avis exprimé lors de la réunion extraordinaire du CCUP du 29 septembre 2025 ;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-10-01.201

9.4 Règlement 2025-774 modifiant le règlement de zonage 2001-432 – Avis de motion (superficie maximale d'occupation du sol autorisée)

MOI, DANIELLE DUPRÉ, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage 2001-432 plus particulièrement aux dispositions applicables aux terrains situés en périmètre urbain, à l'exception des zones commerciales et hors périmètre urbain afin :

1. De modifier la superficie maximale d'occupation du sol (COS) autorisée à un maximum de 50 % en périmètre urbain et un maximum de 10 % hors périmètre urbain.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2025-10-01.202

9.5 Lot municipal 6 641 225 – Don à la Fiducie de Conservation Massawippi

ATTENDU QUE le municipal 6 641 225 est la propriété de la Municipalité du Village de North Hatley;

ATTENDU QUE le lot 6 641 225 d'une superficie de 5 269,7 m² est situé derrière le site de l'Hôtel de ville au 3125 chemin de Capelton;

ATTENDU QUE le lot 6 641 225 est enclavé et non desservi et qu'il ne peut prévoir aucune construction;

ATTENDU QUE le lot 6 641 225 est limitrophe avec des terrains appartenant à la Fiducie de Conservation Massawippi;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite assurer la protection d'un maximum d'espaces verts sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Mission première de la Fiducie de Conservation Massawippi vise la protection de l'environnement, les loisirs, la recherche et l'éducation;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil municipal du Village de North Hatley accepte de faire don à la Fiducie de conservation Massawippi du lot portant le numéro 6 641 225 afin que celle-ci concrétise un projet d'espace vert et de sentiers au bénéfice des citoyens en assurant la protection à perpétuité du lot;

QUE le conseil municipal du Village de North Hatley mandate Madame la Mairesse et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à cette donation.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} octobre 2025**

2025-10-01.203

9.6 Plan directeur - Adoption

ATTENDU QUE la firme *Domus Architecture et Design* a présenté à la Municipalité de North Hatley, le 23 septembre 2025, un plan directeur proposant une vision de développement sur un horizon de dix (10) ans;

ATTENDU QUE ce plan directeur constitue un outil stratégique destiné à orienter l'administration municipale dans les actions à poser au cours des prochaines années, dans le respect des particularités et du caractère distinctif de North Hatley;

ATTENDU QUE l'élaboration du plan directeur a été réalisée par et pour les citoyens de la Municipalité de North Hatley, lesquels ont participé activement et en grand nombre par divers moyens de consultation publique, notamment par sondages, par l'entremise du portail en ligne et lors d'une journée porte ouverte;

ATTENDU QUE l'adoption du plan directeur permettra de faire émerger, dans les prochaines étapes, un Programme particulier d'urbanisme (PPU) visant à préciser et encadrer les interventions futures sur le territoire;

ATTENDU QUE la formation d'un comité citoyen et des périodes d'échanges avec les citoyens visant la confection du PPU aura lieu dans les prochaines semaines;

ATTENDU QUE les membres du CCUP ont pu consulter la proposition de plan directeur et qu'ils ont recommandé son adoption;

ATTENDU QUE la réalisation du plan directeur a été rendue possible grâce à la générosité d'un donateur anonyme, par l'entremise de la Ottawa Community Foundation;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'adopter officiellement le plan directeur présenté par la firme *Domus Architecture et Design* le 23 septembre 2025;

De remercier les citoyennes et citoyens ayant participé aux consultations publiques et contribué à enrichir la vision proposée;

DE mettre en branle la formation du comité citoyen pour la réalisation du PPU;

DE reconnaître la contribution essentielle de la Ottawa Community Foundation et du donateur anonyme ayant permis la réalisation de ce plan directeur;

De remercier les membres des différents comités citoyens qui ont pris part aux étapes de réalisation du plan directeur ainsi qu'aux membres du Comité de pilotage;

DE mandater l'administration municipale afin d'entreprendre les démarches nécessaires à l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) découlant du plan directeur;

VOTE POUR :			VOTE CONTRE :			ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ						

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-10-01.204

10.1 Proclamation de la Grande semaine des tout-petits

ATTENDU QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

ATTENDU QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

ATTENDU QUE cette semaine se tient sous le thème "Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet".

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} octobre 2025**

- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

ATTENDU QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

ATTENDU QUE les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

DE proclamer la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits! et invite les membres du Conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

2025-10-01.205

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h45, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général et greffier trésorier

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.